

Décision

Générale

colonial

Décision n° 61/SG/FIN autorisant la Société immobilière du ! Territoire Français des Afars et des Issas (S.I.T.F.A.I), à acquérir un immeuble sis à Djibouti, Plateau du Serpent, titre foncier n° 296 .

n° 61/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
19 janvier 1968

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro
10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

La Société immobilière du Territoire Français des Afars et des Issas (SITFA.I), ayant son siège social à Djibouti, est autorisée à acquérir un terrain non bâti d'une superficie de .2.801,43 mètres carrés, sis à Djibouti et immatriculé au Livre 'foncier sous le n° 296 au nom de la Société Total Mer Rouge.